



Syndicat des Producteurs de Miel de France
SPMF : Association spécialisée apiculture de la FNSEA.
Chambre d'agriculture du Gers. Route de Mirande
BP 70161 32003 AUCH cedex

Web : <http://www.spmf.fr/>

Président : JOËL SCHIRO.
2 IMPASSE DU BOIS. 65350 BOULIN.
TEL. 05.62.33.23.53.
Portable : 06.09.71.99.18
Mail : jschiro@miel-de-france.com

Mr Marc FESNEAU
Ministre de l'Agriculture et de la souveraineté
Alimentaire
78 rue de Varenne
75007 Paris

LRAR. Tarbes le 9 novembre 2023

Objet : Révision de la directive miel 2001/110/CE. (Proposition de la commission européenne dont l'aboutissement est prévu début 2024)

Monsieur le ministre,

Compte tenu du désordre et de la multiplicité des demandes contradictoires sur le sujet cité en objet, nous tenons à vous exposer ci-dessous les demandes du SPMF.

1. La définition du miel est parfaite. Il ne faut surtout pas y toucher.
2. La seule chose qu'il convient de modifier en urgence, c'est l'étiquetage lorsque le miel est originaire de plus d'un état membre ou de plus d'un pays tiers.
3. Dans le cas de ces mélanges, nous insistons fortement pour rendre obligatoire l'indication de chacun des pays d'origine (états membres et pays tiers), par ordre pondéral décroissant, sans pourcentages.
4. L'indication de chaque pays doit être claire, transparente, et intelligible par les consommateurs. Sur ce point, sauf à recevoir une proposition alternative, nous ne voyons aucune autre solution que l'indication de chaque nom de pays en intégralité, parfaitement lisible, sur l'étiquette ou la contre-étiquette. Toute autre solution telle que, par exemple, le code ISO 2 ou 3 lettres, ne serait qu'une demi-mesure qui ne pourrait que perturber la compréhension de l'étiquette par les consommateurs.

5. Cette règle doit désormais impérativement être la même pour tous les pays de l'Union Européenne.
6. Compte tenu de l'état des connaissances scientifiques et techniques, tant que la question relative à l'harmonisation et la fiabilité des analyses de contrôle de l'adultération et des fraudes ne sera pas résolue (un problème énorme sur le marché du miel), nous souhaitons qu'aucun autre sujet ne soit abordé pour l'instant.

Vous trouverez en pièce jointe un argumentaire minimum afin de vous donner les explications techniques nécessaires à la compréhension de notre demande.

Si l'interprofession, dont nous sommes membres, n'était pas, dans sa forme actuelle, un syndicat de plus, c'est INTERAPI qui aurait dû vous transmettre les souhaits de la filière :

- Soit une synthèse en cas de consensus,
- Soit un exposé des différents points de vue, en cas de dissensus.

Hélas, entre autres dysfonctionnements (dont la liste détaillée n'a pas sa place ici), le SPMF est empêché de s'exprimer, et les comptes rendus sont systématiquement des faux incompréhensibles qui ne reflètent en rien la nature des débats.

C'est la raison pour laquelle, malgré le fait que nous en soyons membres, nous n'avons pas d'autre solution que de nous adresser directement à vous. Nous vous prions de nous en excuser.

Dans l'espoir que vous voudrez bien tenir compte de notre avis lorsque vous porterez la position française, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président, Joël Schiro